

Covid-19. Distanciation, masques, traçage : se protéger de l'Autre ou protéger l'Autre.

29 avril 2020

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique de Nouvelle-Aquitaine

Le choix du terme de distanciation sociale ne procède-t-il que d'une traduction servile de son équivalent anglo-saxon ? Certes et heureusement que les linguistes nous ont appris que les mots n'ont pas de sens mais n'ont que des emplois¹ ou encore que ce n'est pas le mot qui dicte son sens mais l'homme qui dicte son sens au mot. Encore faudrait-il se méfier de l'obstination du mot à signifier en lui-même son sens premier ou son sens habituel. Et à ce titre le terme de distanciation sociale peut-il paraître inadéquat alors qu'il s'agit en fait, pour limiter la projection des gouttelettes séreuses projetées par le nez et la bouche, d'observer une distance de sécurité entre les êtres humains, en somme observer une distanciation des corps, une distanciation physique. Elle n'a en principe rien à voir avec une prise de distance de la relation sociale invitée à se manifester par d'autres liens : le regard, la parole, auxquels le monde moderne a ajouté les technologies numériques.

Et pourtant, n'est-ce pas la distanciation sociale dont le ressenti risque de contaminer la distanciation physique ? Car le Covid désigne l'Autre, celui qu'on croise au magasin d'alimentation, dans la rue, comme un contaminateur potentiel ; les regards s'esquivent, se dérobent dans l'étrange cacophonie de visages dont certains portent des masques tandis que d'autres offrent leur nudité, dans un marasme sociétal où la pénurie de masques a embourbé les évidences scientifiques !

Les êtres humains sont ainsi faits que leurs cerveaux s'inquiètent des disparités flagrantes qui suscitent la méfiance et la peur de l'autre déjà créée par la distanciation sociale présentée comme une manière de se protéger d'Autrui. Un discours cohérent sur la distanciation physique et les masques aurait pu permettre d'inverser les convictions en montrant que ces gestes-barrière ne sont pas destinés à se protéger d'Autrui mais à protéger Autrui. Mon masque chirurgical ou en tissu protège l'Autre de mes projections car je peux être un porteur sain du virus et il ne prend sens que si l'Autre en face de moi me protège et par la distanciation physique et par son masque.

Pourquoi a-t-il fallu tant de tergiversations pour exprimer cette évidence ?

A l'heure où le déconfinement se profile et où les contacts humains vont inévitablement se multiplier, il faut d'abord se méfier de peurs archaïques, celles qui désignent les autres comme la source de tous les malheurs, en traquant ceux qui seraient infectés ou possiblement infectés par le Covid. N'a-t-on pas vu des soignants invités à déménager de leur immeuble et à ne plus toucher aux poignées de porte des parties communes par des voisins craignant d'être contaminés² ? L'isolement des personnes atteintes par le Covid est certes une nécessité, ce qui nécessite d'abord un accès très ouvert aux tests de dépistage de la charge virale. Mais on comprend aussi qu'un sujet dépisté peut avoir été contaminant plusieurs jours avant que la maladie ne se manifeste, sans compter les formes inapparentes. Outre les gestes-barrière et le port nécessaire et généralisé du masque dans les lieux publics, l'idée a fait son chemin

¹ « For a large class of cases—though not for all—in which we employ the word 'meaning' it can be defined thus: the meaning of a word is its use in the language » (L Wittgenstein, *Philosophische Untersuchungen...* 3. Aufl. Mit englischen und deutschem Register... - *Philosophical investigation...*, trad. G. Anscombe, New York, Etats-Unis, Macmillan Co, 1969., p. 43).

² Elodie Charpentier ; Covid-19 : par peur, des voisins demandent à des soignants de déménager Assurland.com ; 27 mars et 14 avril 2020. https://www.assurland.com/assurance-blog/assurance-habitation-actualite/covid-19-par-peur-des-voisins-demandent-a-des-soignants-de-demenager_135279.html; Plusieurs soignants stigmatisés en raison du coronavirus et d'autres victimes de vol ; La Nouvelle République ; 26 et 28 mars 2020 ; <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/plusieurs-soignants-stigmatises-en-raison-du-coronavirus-et-d-autres-victimes-de-vol>

d'utiliser des outils numériques et plus précisément des applications téléchargeables sur smartphones pour repérer les malades et prévenir ceux qui seraient entrés en contact avec lui.

La Chine a montré la voie des méthodes numériques de traçage à l'aide d'une panoplie élaborée d'applications de l'intelligence artificielle³. Mais ces méthodes de traçage relèvent du fichage voire de la traque des personnes malades. Il faut dire que la Chine, modèle achevé des pays autoritaires fait peu de cas des libertés individuelles sitôt que ce qu'elle considère comme l'intérêt et la discipline collectives lui semblent menacés. C'est ainsi qu'a été déployé un dépistage intrusif des sujets fébriles associant reconnaissance faciale, contrôle GPS des sujets malades, exigence d'un code-barres (QR) indiquant sur le portable l'état de santé avant que le sujet ne puisse entrer dans certains lieux publics, le tout sur fond de stockage massif de données personnelles.

La France et l'Europe souhaiteraient concilier l'efficacité des outils numériques et leurs risques éthiques. Le smartphone ne saurait être la crécelle que pendant tant de siècles les lépreux devaient agiter pour signaler leur passage. Savoir que quelqu'un, certes anonyme mais qui pourrait être un parent, un ami, un voisin, un collègue ou un inconnu, chez qui s'est déclaré un Covid 19, était proche de vous, permet de s'isoler et de faire un test de détection virale⁴. Ne s'agit-il pas aussi, au moment où l'on apprend que l'on est soi-même infecté, de savoir que les personnes que l'on aura côtoyées seront informées anonymement du risque qu'elles courent ? Mais si les bénéfices attendus sont clairs (contrôler la propagation du virus), quels sont les risques éthiques, au-delà des discussions techniques comparant localisation topographique des sujets par GPS et détection des contacts de proximité par *blue-tooth*⁵ ?

S'agit-il d'une atteinte des libertés individuelles ? Ce le serait si cette technique était imposée de manière autoritaire. Elle devrait donc reposer sur le volontariat mais elle perd de son efficacité au prorata du nombre de personnes qui s'y opposeraient. Les libertés invoquées pour refuser l'application pencheraient-elles plus vers le libre arbitre qui pourrait revendiquer l'inutilité de toute argumentation ou vers l'autonomie qui devrait s'appuyer sur une réflexion morale ? En tout état de cause, la tension éthique ne passe pas qu'entre le Bien commun et le respect de la liberté car le traçage profite aussi à la personne qui accepte l'application.

S'agit-il d'une atteinte à la vie privée⁶ ? Outre que les exigences de gestion de la pandémie légitiment la déclaration obligatoire du Covid -19, toutes les garanties de non conservation des données recueillies doivent être respectées de même que l'impossibilité pour tout utilisateur de connaître l'identité de la personne contaminante et des autres personnes qui ont été croisées. Encore faudrait-il aussi que soient soigneusement précisées les garanties de non attribution des données à leur utilisateur réel, qui serait par exemple « masqué » par un pseudonyme, ce qui sans doute réclame une sécurisation techniquement très élaborée⁷.

Qui peut ou doit être le garant de la non conservation des données ?

Faut-il faire confiance au système développé par Google et Apple⁸ ou au système européen Stopcovid ? Les deux géants du numérique défendent la sécurité éthique de leur projet : données conservées sur les

³ Voir le billet éthique du 17 mars : Covid-19, une nouvelle page de l'histoire des épidémies. https://poitiers.espace-ethique-na.fr/actualites_931/coronavirus_2332.html

⁴ « idéalement cinq jours après la date du contact » : Avis n°6 du Conseil scientifique, 20 avril 2020

⁵ The Global AI Ethics Consortium (GAIEC) on Ethics and the Use of Data and Artificial Intelligence in the Fight Against COVID-19 and other Pandemics is officially launched; 15 avril 2020; <https://ieai.mcts.tum.de/launch-of-the-global-ai-ethics-consortium-gaiec/> et Gaelle Prigent, Des applis numériques pour lutter contre la pandémie: quels problèmes éthiques ? CNRS Le Journal ; 24 avril 2020 ; <https://lejournal.cnrs.fr/articles/des-applis-numeriques-pour-lutter-contre-la-pandemie-quels-problemes-ethiques>

⁶ Protégée par la République (article 9 du code civil)

⁷ Voir les remarques de la CNIL :

Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »

⁸ Stephen Nellis; Apple, Google update coronavirus contact tracing tech ahead of launch; 24 avril 2020; Reuters; <https://in.reuters.com/article/apple-google-contact-tracing/apple-google-update-coronavirus-contact-tracing-tech-ahead-of-launch-idINKCN2262NR>

portables des utilisateurs et non sur un serveur centralisé. Mais le choix doit-il s'opérer préférentiellement sur des arguments techniques ou sur une relation de confiance ?

Qu'on le veuille ou non, le traçage, même confié à un serveur ayant la garantie de l'Etat et de l'Europe, ne peut pas être sans risques. Mais les objections éthiques ne peuvent pas être déracinées de la réalité pandémique à l'heure où les vies privées s'étalent dans les réseaux sociaux, à l'heure où par facilité nous acceptons nombre de cookies sur nos ordinateurs, où nous confions nos contacts à nombre d'applications communicantes, à l'heure où nous nous laissons géolocaliser par Google, alors que les autres moteurs de recherche non tracés ont de la peine à convaincre la masse des utilisateurs, à l'heure où les données de santé s'accumulent, quelles concernent les hospitalisations, les consultations, les ordonnances. Et ces concessions faites à la vie privée sont d'abord faites au nom du principe de plaisir et en cautionnant les bénéfices commerciaux faits par les géants du net grâce à l'utilisation des données qui leur sont livrées. L'intentionnalité du traçage « Covid » est toute autre, puisqu'il s'agit de casser la propagation épidémique⁹, non pas d'être protégé de l'autre mais de protéger l'autre. C'est à cette éthique de la responsabilité qu'il faut sans doute appeler, car protéger les autres c'est protéger ceux dont la rencontre avec le virus peut faire chavirer l'existence : personnes atteintes de mucoviscidose ou d'insuffisance respiratoire pour ne citer que quelques exemples. Mais il faudrait des garanties strictes et d'abord un volontariat stimulé par la pédagogie, une anonymisation des données recueillies, l'engagement de leur destruction. Il faudrait aussi la conversion des cœurs et non ces menaces de procès-verbaux qui déconsidèrent les citoyens que l'on infantilise à un stade archaïque du développement du sens moral qui jusqu'à l'âge de six ans repose sur la peur de la punition

Il s'agit alors de faire confiance à la République, certes imparfaite mais à des années-lumière des mesures liberticides des pays autoritaires ! Faire confiance à la France et à l'Europe plutôt qu'à Google et à Apple, non pas en doutant de leurs performances techniques, que l'on sait immenses ni même de leur bonne foi, mais parce que ces entreprises n'ont sans doute pas vocation à être les protecteurs de la santé publique du monde ! L'infection par le Covid et la crainte qu'elle entraîne peuvent-elles imposer un compromis éthique mais sans doute, plus insatisfaisante encore qu'un compromis, une exception éthique, voire une transgression éthique qu'il s'agit non de nier mais d'assumer au regard des enjeux épidémiologiques mais aussi du Bien commun qui appelle chacun à risquer peut être un peu de sa liberté pour protéger l'Autre. Est-ce, comme le suggérait Shakespeare¹⁰ manger avec le diable, mais en se munissant d'une « longue cuillère » ? C'est à chaque citoyen de se déterminer en son âme et conscience et au nom des valeurs qui président à sa vie. C'est à la République à démontrer sa capacité à mobiliser la confiance et la conscience des citoyens en abandonnant les marasmes réglementaires et leurs incohérences, les argumentations saugrenues (comme les preuves qu'il aurait fallu attendre de l'efficacité du port du masque) pour faire advenir une parole « vraie ». Le défi sera de voir si la démocratie française aura confiance en elle-même puisque l'outil numérique, offert de manière optionnelle, n'aura de sens dans le combat contre le Covid que s'il est, sinon plébiscité, du moins largement utilisé.

⁹ Le Conseil scientifique écrit dans son avis du 20 avril:

« Des travaux de modélisation suggèrent que ce type d'approche peut *considérablement* renforcer l'efficacité du contrôle sanitaire de l'épidémie ».

¹⁰ Shakespeare, La Comédie des Méprises, acte IV, scène III: "*Marry, he must have a long spoon that must eat with the devil*".